



Le 2 juillet 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

Souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs

SESSION EXTRAORDINAIRE 2024-2025

Mercredi 2 juillet 2025

Le soir

- **Déclaration du Gouvernement**, suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution, sur la **situation au Proche et Moyen-Orient**

- Intervention des orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe, par ordre décroissant des effectifs des groupes, avec 14 minutes pour le groupe Les Républicains, 12 minutes pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, 10 minutes pour le groupe Union Centriste et 8 minutes pour les autres groupes, ainsi que 3 minutes pour un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 1^{er} juillet à 15 heures

Jeudi 3 juillet 2025

À 10 h 30 et l'après-midi

- Proposition de loi visant à **permettre** aux **salariés** de certains **établissements** et **services** de **travailler** le 1^{er} mai, présentée par Mme Annick BILLON, M. Hervé MARSEILLE et plusieurs de leurs collègues (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 777, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 23 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 25 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 30 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 2 juillet matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 2 juillet à 15 heures

- Proposition de loi portant **pérennisation** du **contrat** de **professionnalisation expérimental**, présentée par Mme Nadège HAVET (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 779, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 23 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 25 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 30 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 2 juillet matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 2 juillet à 15 heures

Mardi 8 juillet 2025

À 9 h 30

- Questions orales

L'ordre d'appel des questions sera fixé ultérieurement.

Liste des questions orales

À 14 h 30, le soir et la nuit

- Deuxième lecture de la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale, portant **programmation nationale** et **simplification normative** dans le **secteur économique** de l'**énergie** (texte de la commission, n° 802, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 27 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 1^{er} juillet matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 4 juillet à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 8 juillet après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 7 juillet à 15 heures

Mercredi 9 juillet 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 9 juillet à 11 heures

- Sous réserve de sa transmission, deuxième lecture de la proposition de loi visant à **faciliter** le **maintien** en **rétention** des **personnes condamnées** pour des **faits** d'une **particulière gravité** et présentant de **forts risques** de **récidive** (A.N., n° 1148)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mercredi 9 juillet à 9 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 juillet en fin de matinée
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mercredi 9 juillet à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 juillet à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 8 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi de **simplification** du **droit** de l'**urbanisme** et du **logement**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 8 juillet à 15 heures

Le soir et la nuit

- Sous réserve de sa transmission, nouvelle lecture de la proposition de loi visant à **réformer le mode d'élection des membres du conseil de Paris** et des **conseils municipaux de Lyon et Marseille** (A.N., n° 1487)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mardi 8 juillet à 14 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 8 juillet fin d'après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mercredi 9 juillet à 17 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 juillet à la suspension du soir
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 8 juillet à 15 heures

Jeudi 10 juillet 2025

À 10 h 30

- 1 convention internationale examinée selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'**approbation** de la **convention d'entraide judiciaire en matière pénale** entre le **Gouvernement** de la **République française** et le **Gouvernement** de la **République du Panama** et de la **convention d'extradition** entre le **Gouvernement** de la **République française** et le **Gouvernement** de la **République du Panama** (texte de la commission, n° 818, 2024-2025)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : mardi 8 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de programmation pour la **refondation de Mayotte** et conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi organique **relatif au Département-Région de Mayotte**

Ces textes feront l'objet d'explications de vote communes.

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 9 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant transposition des **accords nationaux interprofessionnels** en faveur de **l'emploi des salariés expérimentés** et relatif à l'évolution du **dialogue social**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 9 juillet à 15 heures

L'après-midi et le soir

- Deuxième lecture de la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale, relative à la **réforme de l'audiovisuel public** et à la **souveraineté audiovisuelle** (n° 797, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mercredi 2 juillet à 18 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : jeudi 3 juillet matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 juillet à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 juillet matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 9 juillet à 15 heures

Vendredi 11 juillet 2025

Le matin, l'après-midi et, éventuellement, le soir

- Suite de la deuxième lecture de la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale, relative à la **réforme de l'audiovisuel public** et à la **souveraineté audiovisuelle** (n° 797, 2024-2025)

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE 2024-2025

ORDRE DU JOUR CONDITIONNEL ET PRÉVISIONNEL
DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2025
(sous réserve de la publication du décret du Président de la République
portant convocation du Parlement en session extraordinaire)

Mardi 23 septembre 2025

À 14 h 30 et le soir

- Ouverture de la seconde session extraordinaire 2024-2025
- Sous réserve de sa transmission, deuxième lecture de la proposition de loi portant création d'un **statut** de l'**élu local** (A.N., n° 1603 rect. bis)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 15 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 17 septembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 22 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 23 septembre début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 22 septembre à 15 heures

Mercredi 24 septembre 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement
 - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 24 septembre à 11 heures

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à renforcer la **lutte** contre la **fraude bancaire** (n° 496, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 15 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 17 septembre à 8 h 30
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 22 septembre à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale : vendredi 19 septembre à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 5 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 4 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 23 septembre à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, suite de la deuxième lecture de la proposition de loi portant création d'un **statut** de l'**élu local** (A.N., n° 1603 rect. bis)

- Sous réserve de son dépôt, projet de loi relatif à la **restitution** de **biens culturels** provenant d'**États** qui, du fait d'une **appropriation illicite**, en ont été privés.

Ce texte sera envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 8 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 septembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 19 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 24 septembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 23 septembre à 15 heures

Jeudi 25 septembre 2025

À 10 h 30 et 14 h 30

- Éventuellement, sous réserve de sa transmission, suite de la deuxième lecture de la proposition de loi portant création d'un **statut** de l'**élu local** (A.N., n° 1603 rect. bis)

- Éventuellement, sous réserve de son dépôt, suite du projet de loi relatif à la **restitution** des **biens culturels** provenant d'**États** qui, du fait d'une **appropriation illicite**, en ont été privés.

Lundi 29 septembre 2025

À 16 heures

- Sous réserve de son dépôt, projet de loi de **lutte** contre la **vie chère** dans les **outre-mer** (discussion générale)

Ce texte sera envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 22 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 24 septembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 29 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 30 septembre début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 26 septembre à 15 heures

Mardi 30 septembre 2025

À 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de son dépôt, projet de loi de **lutte** contre la **vie chère** dans les **outre-mer** (discussion des articles)

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mercredi 1^{er} octobre 2025

À 15 heures

- Ouverture de la session ordinaire 2025-2026
- Questions d'actualité au Gouvernement
 - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 1^{er} octobre à 11 heures

De 16 h 30 à 20 h 30

Espace réservé au groupe RDPI

Cet ordre du jour sera fixé ultérieurement.

Le soir

- Débat sur le thème : « Quelle réponse apporter à la **crise du logement** ? » (demande du groupe Les Républicains)
 - Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
 - Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
 - Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
 - Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
 - Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 30 septembre à 15 heures

Jeudi 2 octobre 2025

À 10 h 30

- Questions orales

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 7 octobre 2025

À 14 h 30 et le soir

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

Ces textes ont été envoyés à la commission des affaires sociales, avec une saisine pour avis de la commission des lois sur la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir.

Ces textes feront l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 22 septembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 24 septembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 2 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 7 octobre en début d'après-midi et à la suspension du soir et mercredi 8 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 2 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 6 octobre à 15 heures

Mercredi 8 octobre 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 8 octobre à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

Jeudi 9 octobre 2025

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

Éventuellement, vendredi 10 octobre 2025

À 9 h 30 et 14 h 30

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 14 octobre 2025

À 14 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

Mercredi 15 octobre 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement
 - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 15 octobre à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

Jeudi 16 octobre 2025

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 21 octobre 2025

À 14 h 30

- Explications de vote des groupes puis scrutins publics solennels sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide** à **mourir** (n° 661, 2024-2025)

Ces textes feront l'objet d'explications de vote communes.

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 20 octobre à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 21 octobre à 12 h 30